

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les ministres se sont réunis le 25 juillet en conseil à Fontainebleau, sous la présidence de l'Impératrice.

Le *Moniteur* constate que les élections municipales ont eu lieu dans toutes les communes de l'Empire avec un ordre et un calme admirables.

Une dépêche officielle d'Alexandrie, du 24 juillet, publiée par le *Moniteur*, annonce que le choléra continue à décroître rapidement partout dans le pays, et spécialement au Caire. Le dernier bulletin journalier ne donne plus que deux décès cholériques pour Alexandrie.

Quelques journaux ont annoncé que le prince de Galles n'assistera pas aux fêtes de Cherbourg, et ils en donnent pour motif que le prince ne pourra pas quitter l'Angleterre, la reine devant être en Allemagne au moment où se donneront ces fêtes.

« Bien que ce voyage, dit à ce sujet l'*International*, ne soit pas encore résolu d'une manière positive, tout fait présumer au contraire que le prince de Galles se trouvera à Cherbourg le 17. En effet, la reine doit partir le 9 du mois prochain pour l'Allemagne, où le prince et la princesse de Galles ne doivent la rejoindre que le 20 ou le 21. Il est donc plus que probable que ce délai a pour but de permettre à leurs Altesses royales d'assister à la revue des escadres de France et d'Angleterre. »

Toutes les élections sont connues, dit une dépêche de Londres d'aujourd'hui. Le nombre des sièges gagnés par les libéraux est toujours de 26.

La Chambre des communes serait ainsi composée : 371 libéraux et 287 conservateurs. Majorité libérale, 84.

Le *Herald* nie que la majorité ministérielle soit aussi considérable.

Les élections anglaises sont terminées et les amis du gouvernement pensent avoir fortifié leur ancienne majorité de 23 sièges enlevés à l'opposition, ce qui constitue en réalité une force de 46 voix dans la situation respective des deux partis.

La seule perte sérieuse qu'ait à regretter le parti libéral est celle de M. Bouvierie, membre influent de ce parti, qui n'a pas su défendre son siège au Parlement contre les efforts bien combinés des conservateurs.

On nous écrit de Naples qu'on commence à s'y occuper des prochaines élections municipales. Si, comme on le croit, le parti modéré consent à prendre part activement à la lutte, les résultats seront certainement satisfaisants. Le pays jouit d'ailleurs d'une entière tranquillité.

C'est sur le marquis de Tagliacarne, ministre du roi d'Italie à Lisbonne, que le général La Marmora a jeté les yeux pour le poste de ministre plénipotentiaire de l'Italie auprès de la reine Isabelle II.

Des informations reçues de Madrid confir-

ment ce qui a été dit par plusieurs journaux français et par diverses correspondances étrangères, des obstacles opposés par MM. Hubner et Bach, au succès de la mission Vegezzi.

Nos informations particulières confirment la nouvelle donnée par les principaux journaux de Madrid et de Florence, que la reconnaissance de l'Italie par l'Espagne aura lieu sans condition.

Voici les explications données à ce sujet par l'*Italie*, et que nous reproduisons parce que nous les croyons parfaitement exactes :

Les deux gouvernements font respectivement des réserves pour leur liberté d'appréciation et d'action ; mais ces réserves, notamment celles qu'a suggérées au cabinet de Madrid l'état des opinions en Espagne, ne dépassent pas la portée des formalités du même genre que les gouvernements ont coutume d'observer en pareil cas.

Le 24 juillet, la cour de Russie a dû quitter le deuil. Le nouvel héritier a dû, ce jour-là, prêter serment, et on espérait qu'à l'occasion de cette cérémonie serait promulguée une amnistie.

Les journaux russes se scandalisent fort d'une mesure que vient de prendre en Pologne le gouvernement prussien.

Il s'agit d'une ordonnance en vertu de laquelle des noms allemands ont été donnés à plusieurs villages de cette contrée.

Kontschewicy a été métamorphosé en Kuntzendorf, Choumilowo a été changé en Seehausen.

Une correspondance datée de Saint-Petersbourg, 20 juillet, après avoir signalé les nombreux incendies qui ont détruit récemment plusieurs bourgs et villes de la Lithuanie, se demande si ces incendies doivent être attribués au hasard ou à la malveillance.

La *Gazette russe*, de Saint-Petersbourg, fait remarquer avec raison combien il est peu probable que des propriétaires polonais se soient rendus coupables d'incendies qui n'ont pas épargné les églises catholiques.

Tout le monde sait, au surplus, que c'est là un mal qui, depuis quelques années, se produit, pour ainsi dire, périodiquement en Russie.

Le *Messenger de Gratz* prétend savoir que le programme du nouveau cabinet autrichien a été rédigé par M. Belcredi, mais qu'il n'a pas encore la sanction de S. M. l'empereur.

Voici quels seraient les principes de ce programme :

Maintien de l'unité de l'Empire, arrangement avec la Hongrie dans la voie constitutionnelle et réalisation par cette seule voie de toutes les modifications que subira la constitution de février. Comme le rétablissement des finances est un des points capitaux qu'on a en vue, on évitera tout naturellement tout ce qui compromettrait le succès de cette difficile opération.

C'est aussi pourquoi le message impérial, qui annoncera le changement de ministère au Reichsrath, déclarera expressément que tous les changements qui seront jugés nécessaires s'effectueront par la seule voie constitutionnelle.

FEUILLETON.

LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite.)

Des pas discrets troublèrent à peine le silence ; le bruit en fut si léger que nul ne les entendit, et le matin, quand le soleil se leva sur une belle gelée, on fut éveillé par le son du cor. Chacun sortit de chez soi en se frottant les yeux : on avait trop dormi.

Lady Arabelle seule était déjà prête ; une gaieté inaccoutumée se lisait sur sa physionomie. Elle se faisait un grand plaisir de cette réunion, qui lui rappelait son pays et les scènes de sa première enfance, alors que son père, encore ingambe, réunissait à Erlington ses amis et ses tenanciers pour quelque grande chasse.

Si elle eût éprouvé pour son mari cet amour inquiet qui s'alarme de tout, elle eût promptement deviné chez lui une préoccupation grave qu'il s'efforçait de bannir. En vain tâchait-il de sourire, de plaisanter : ses inquiétudes perçaient malgré lui.

Mme de Bellemare, au contraire, se montrait plus

charmante, plus dégagée de soucis que jamais. Elle s'enveloppait dans une robe de chambre de cachemire, dont la coupe orientale la faisait ressembler à une odalisque. Elle comptait suivre la chasse à cheval, comme la comtesse. Il leur restait fort peu de temps pour se préparer : le rendez-vous général était à huit heures. Un copieux déjeuner s'était déjà dans la grande salle à manger. On partirait ensuite, et la chasse se prolongerait sans doute jusqu'à la fin du jour.

Ce pays de Bretagne ne ressemble pas, au reste de la France, bien qu'il se soit beaucoup modifié. Les traditions du passé ne sont pas effacées ; elles vivent, elles règnent dans les campagnes : la foi est encore debout, elle conduit à la superstition les esprits peu éclairés. Les sorciers et les devins sont en grand honneur ; il n'est pas de village qui ne possède le sien. Quelquefois c'est un intrigant qui fait des dupes ; le plus souvent, c'est une imagination égarée et convaincue, se trompant elle-même et trompant les autres, à plus forte raison. Il n'est pas rare de rencontrer chez des personnes instruites et bien élevées un reste de ces préjugés inculqués dès l'enfance, et tel brave gentilhomme restera impassible devant la bouche d'un canon, qui se sentira

frissonner si une vieille femme de sa bourgade natale le regarde de travers.

Grandlieu n'était pas déshérité de son prophète, Mme de Courville n'avait garde de le repousser. L'Ecosse, comme la Bretagne, a ses démons familiers. Ce prophète était un vieillard, dont la profession indéterminée touchait à toutes, sans appartenir positivement à aucune.

Il gardait des troupeaux et allait à la pêche, il passait plusieurs semaines de suite dans les bois avec les bûcherons, ou bien il s'établissait dans les marais salins, tout cela suivant sa fantaisie. En d'autres moments, il mendiait, plus tard il se renfermait dans sa chaumière et n'ouvrait pas même à ses voisins. Ces humeurs sombres se prolongeaient peu, elles se terminaient presque toujours par un séjour plus ou moins long au château et par des promenades nocturnes, dont les habitants s'effrayaient. Cependant il jouissait d'une considération universelle : n'importe où il se présentait les portes s'ouvraient pour lui toutes grandes, on l'accablait de soins et de prévenances ; il avait partout la place d'honneur.

On le croyait comme un oracle, bien qu'il tint très-haut la dignité de voyant et qu'il ne daignât

pas répondre à tout le monde. Il parlait presque toujours bas-breton, cependant il comprenait le français et s'exprimait fort bien en cette langue quand il le jugeait nécessaire. Il régnait dans ses discours une poésie sauvage et mystérieuse, qui frappait vivement ses auditeurs et qui constituait la majeure partie de sa force ; il ne l'ignorait pas.

Kerneck, tel était le nom de cet homme, connaissait mieux que personne les affaires de chacun. Profondément observateur, doué d'une mémoire prodigieuse, il écoutait beaucoup et retenait chaque mot. Nul politique n'était né avec une finesse supérieure à la sienne, il devinait les sentiments, il appréciait les caractères, sa science était plutôt la divination d'un esprit d'élite que l'exaltation d'un illuminé. Placé dans une autre sphère, Kerneck fût devenu un personnage ; simple paysan, il se créa sa place, il la conquit et il la conserva jusqu'à la fin. Son ambition dut se contenter d'un petit cadre, mais du moins il le remplit tout entier.

Le matin de la fête, la comtesse attendait sa toilette ; le comte était près d'elle déjà habillé ; ils causaient de leurs derniers arrangements. Tristan regardait par la fenêtre ses gens allant et venant dans la cour d'honneur, et les voitures qui se mon-

On considère aujourd'hui comme certain, en Amérique, qu'une commission militaire spéciale sera instituée pour juger M. Jefferson Davis, sous le chef de complicité dans l'assassinat de M. Lincoln.

Une escouade d'ouvriers a été occupée à aménager et agrandir la salle des séances de l'ancienne commission militaire, dans le vieux pénitencier.

La prétendue découverte de nouvelles preuves de culpabilité dans les papiers de M. Davis, saisis en Floride, est la raison donnée pour le changement survenu dans les intentions du gouvernement.

Le colonel Barton Harrisson, secrétaire particulier de l'ex-président, vient d'être transféré au pénitencier, ce qui est un indice significatif que toutes les personnes capturées à Irwinville vont être à leur tour amenées dans cette prison. En outre, on y a écroué le professeur Mac Culloug, accusé, comme on sait d'avoir préparé les substances chimiques destinées à incendier les villes du Nord.

Un courrier de la Vera-Cruz, daté du 1^{er} juillet et venu par voie de la Havane, porte les nouvelles suivantes :

Le général Castagny, à la tête d'un faible détachement de troupes, a battu un gros corps juariste à la Pasion. On a pris aux juaristes beaucoup d'armes, de chevaux et autres objets.

Le mariage du maréchal Bazaine a été célébré le 25 juin avec une grande pompe. L'empereur et l'impératrice y assistaient.

Le général Mejia a écrit au général Brown pour se plaindre que des factionnaires fédéraux avait tiré sur des officiers mexicains de l'autre côté du Rio-Grande. Le général Brown a répondu qu'il avait ordonné une enquête, qu'il était bien décidé à ne pas tolérer de pareils actes, et qu'il punirait sévèrement toute tentative de violation de neutralité.

Le *Moniteur* publie le décret impérial portant promulgation de la convention internationale, relative aux militaires blessés sur les champs de bataille, signée à Genève le 22 août 1864, entre : S. M. l'Empereur des Français, S. A. R. le grand-duc de Bade, S. M. le roi des Belges, S. M. le roi de Danemark, S. M. la reine d'Espagne, S. A. R. le grand-duc de Hesse, S. M. le roi d'Italie, S. M. le roi des Pays-Bas, S. M. le roi de Portugal, S. M. le roi de Prusse, la Confédération suisse et S. M. le roi de Wurtemberg.

Voici le texte de cette convention :

Art. 1^{er}. Les ambulances et les hôpitaux militaires seront reconnus neutres, et, comme tels, protégés et respectés par les belligérants, aussi longtemps qu'il s'y trouvera des malades ou des blessés.

La neutralité cesserait si ces ambulances ou ces hôpitaux étaient gardés par une force militaire.

Art. 2. Le personnel des hôpitaux et des ambulances, comprenant l'intendance, les services de santé, d'administration, de transport des blessés, ainsi que les aumôniers, participera au bénéfice de la neutralité lorsqu'il fonctionnera, et tant qu'il restera des blessés à relever ou à secourir.

Art. 3. Les personnes désignées dans l'article précédent pourront, même après l'occupation par l'ennemi, continuer à remplir leurs fonctions dans l'hôpital ou l'ambulance qu'elles desservent, ou se retirer pour rejoindre le corps auquel elles appartiennent.

Dans ces circonstances, lorsque ces personnes cesseront leurs fonctions, elles seront remises aux avant-postes ennemis par les soins de l'armée occupante.

Art. 4. Le matériel des hôpitaux militaires demeurant soumis aux lois de la guerre, les personnes attachées à ces hôpitaux ne pourront, en se retirant, emporter que les objets qui sont leur propriété particulière.

Dans les mêmes circonstances, au contraire, l'ambulance conservera son matériel.

Art. 5. Les habitants du pays qui porteront secours aux blessés seront respectés et demeureront libres.

Les généraux des puissances belligérantes auront pour mission de prévenir les habitants de l'appel fait à leur humanité et de la neutralité qui en sera la conséquence.

Tout blessé recueilli et soigné dans une maison y servira de sauvegarde. L'habitant qui aura recueilli chez lui des blessés sera dispensé du logement des troupes; ainsi que d'une partie des contributions de guerre qui seraient imposées.

Art. 6. Les militaires blessés ou malades seront recueillis et soignés, à quelque nation qu'ils appartiendront. Les commandants en chef auront la faculté de remettre immédiatement aux avant-postes ennemis les militaires blessés pendant le combat, lorsque les circonstances le permettront et du consentement des deux partis.

Seront renvoyés dans leur pays ceux qui, après guérison, seront reconnus incapables de servir.

Les autres pourront être également renvoyés, à la condition de ne pas reprendre les armes pendant la durée de la guerre.

Les évacuations, avec le personnel qui les dirige, seront couvertes par une neutralité absolue.

Art. 7. Un drapeau distinctif et uniforme sera adopté pour les hôpitaux, les ambulances et les évacuations. Il devra être, en toute circonstance, accompagné du drapeau national.

Un brassard sera également admis pour le personnel neutralisé, mais la délivrance en sera laissée à l'autorité militaire.

Le drapeau et le brassard porteront croix rouge sur fond blanc.

Art. 8. Les détails d'exécution de la présente convention seront réglés par les commandants en chef des armées belligérantes, d'après les instructions de leurs gouvernements respectifs et conformément aux principes généraux énoncés dans cette convention.

Art. 9. Les hautes puissances contractantes sont convenues de communiquer la présente convention aux gouvernements qui n'ont pu envoyer des plénipotentiaires à la conférence internationale de Genève, en les invitant à y accéder; le protocole est, à cet effet, laissé ouvert.

Art. 10. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Berne, dans l'espace de quatre mois ou plus tôt si faire se peut.

Le *Moniteur* fait suivre cette convention de la note suivante :

Sur les douze Etats signataires de la convention de Genève, le Wurtemberg, la Hesse grand-ducale et le Portugal seuls n'ont point pris part à l'échange des ratifications. Les plénipotentiaires du Wurtemberg et de la Hesse avaient déclaré à l'avance n'être autorisés à signer que sous réserve de l'appréciation de la Diète de Francfort. La haute assemblée ne s'étant point encore prononcée, ces deux gouvernements ont dû ajourner leur résolution définitive, se réservant de faire usage du droit d'accession prévue par l'art. 9 de la convention. Il en a été de même du Portugal, parce que la dissolution de la Chambre n'a point permis au cabinet de Lisbonne d'obtenir en temps utile l'assentiment exigé par la constitution.

D'autre part, le conseil fédéral avait, aux termes de l'art. 9 de la convention, adressé aux gouvernements non signataires l'invitation d'accéder à cet acte international. La Grande-Bretagne, la Grèce, le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin et les royaumes de Suède et de Norvège se sont empressés de faire parvenir officiellement leur adhésion.

Le protocole demeure ouvert à tous les autres Etats.

On remarque, en parcourant la liste des Etats adhérents à ce traité, ou qui, par suite de circonstances particulières, n'ont point encore pris part à l'échange des ratifications, qu'il ne reste plus que l'Autriche, la Russie et l'empire turc qui n'aient point accepté cet acte international.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE
de l'Écho Saumurois.

Paris, 25 juillet 1865.

Mon cher Directeur,

L'Empereur est à Plombières, les ministres sont aux eaux, la fashion est aux bains de mer, tout le monde voyage. Votre chroniqueur

ne tardera pas à en faire autant. En attendant, continuons à enregistrer ici les quelques faits qui alimentent encore notre curiosité toujours active et toujours en éveil.

On s'occupe toujours des faits et gestes d'Abd-el-Kader. Pendant son séjour à Paris, il sera nécessairement le point de mire de tous les novellistes. Ne pouvant plus le faire vice-roi d'Algérie, puisque le *Moniteur* a parlé, on a déjà inventé pour lui une vice-royauté en Syrie; en attendant, l'emir *pensif* et *doux* se montre dans les promenades, dans les théâtres et chez les photographes; tout cela, suppose, n'a rien de politique.

Abd-el-Kader paraît enchanté de son séjour dans notre capitale; il va beaucoup au bois de Boulogne et parcourt souvent les grands boulevards; c'est un partisan déclaré de l'*hausmannisation* et il dit, à qui veut l'entendre, que les édifices nouvellement construits, le tribunal de commerce, par exemple, lui rappellent les marabouts de l'Algérie. Il ne fume pas et personne ne fume dans son hôtel; mais en revanche, il boit du vin comme un enfant de la Bourgogne. La cuisine française toutefois ne fait pas ses délices; le riz au safran est le fond de tous ses repas. Quant à son langage, on dit qu'il est très-politique avec ses compatriotes; mais avec nous, il parle simplement, sans user des mots plus ou moins imaginés et des métaphores qui rappellent la vie du désert.

Les turcos de nationalité arabe en garnison à Paris ont été faire visite à Abd-el-Kader.

L'emir les a reçus avec sa dignité habituelle, qui n'excluait pas pourtant une certaine bienveillance, et il leur a adressé en arabe une allocution qui paraît les avoir vivement touchés, car plusieurs ont versé des larmes.

Quant à Abd-el-Kader, il paraît que cette visite lui a fait une très-grande impression. Au début de l'entrevue, sa figure était excessivement affectée, et il le racontait ensuite avec une émotion extraordinaire.

Dimanche, l'emir a visité le Jardin des Plantes de deux heures et demie de l'après-midi jusqu'à cinq heures. Il était accompagné de plusieurs Arabes de sa suite.

Le directeur de l'établissement a mis des gardes de Paris à la disposition des divers employés, pour maintenir à distance le public nombreux qui désire voir l'emir.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Nouvelles Diverses.

Un décret, inséré au *Moniteur* du 19 juillet, supprime la direction des poudres et salpêtres, ressortissant actuellement au ministère de la guerre.

A l'avenir, la fabrication des poudres sera répartie entre le ministère des finances, qui s'occupera de la préparation et de la vente des

traient dans l'avenue, amenant déjà les premiers convives.

— Dépêchez-vous, ma chère amie, voici la famille de Saint-Savin, toutes livrées hors; ils sont au moins vingt-cinq, comme autrefois aux états. Mais qu'est-ce que j'aperçois là? Kernek et ses haillons. Il ne pouvait pas nous épargner sa présence aujourd'hui! Je vais ordonner qu'on le chasse; en vérité, cet homme prend des libertés insoutenables, on croirait qu'il est chez lui.

— Chasser Kernek, mon ami! vous n'y pensez pas. Vous feriez une révolution parmi vos domestiques, et les dames ne vous le pardonneraient jamais. Kernek est une puissance jusqu'à Lorient, il vous fait beaucoup d'honneur en réclamant sa place à votre foyer, lorsque vous invitez vos amis, j'irai moi-même à la cuisine avant d'entrer au salon, m'informer s'il est satisfait de la pitance et s'il ne lui manque rien.

— Vous plaisantez, Arabelle.

— Je ne plaisante pas, Tristan. Je connais ces personnages, nous avions à Erlington Mac Fellan, le voyant du clan de mon père; il montrait ces sortes d'exigences, et sa seigneurie, le marquis d'Erlington, pair des trois royaumes, aurait cru manquer

à son devoir s'il ne s'y fût pas soumis.

M. de Courville siffla un air de chasse et fit un mouvement d'épaules très-significatif. Il méprisait toutes les croyances, à plus fortes raisons celles qui lui semblaient absurdes et surannées; cependant il ne fit aucune observation.

Lady Arabelle descendit bientôt vêtue d'un élégant habit de cheval. Elle se dirigea vers la cuisine où régnait l'agitation d'une ruche en travail. Elle eut promptement découvert Kernek, assis au fond de la grande cheminée, son chapeau enfoncé sur ses yeux, ses deux mains appuyées sur son bâton.

A ses pieds son vieux chien, Brave, était couché en rond, presque dans les cendres du foyer. Son œil fauve se tournait de tous les côtés, sans que sa tête remuât, tandis qu'un grognement sourd protestait contre le mouvement inaccoutumé qui le dérangeait de ses rêveries.

Le maître et le chien, aussi sombres l'un que l'autre, formaient un contraste frappant avec les gens affairés qui les entouraient. Lorsque lady Arabelle s'approcha, Brave remua la queue, en signe de bienvenue; il n'oubliait pas les os et les écuelles bien pleines qu'il devait à sa générosité. Les chiens ont beau vivre avec les hommes, ils ne gagnent pas

leur ingratitude, ils valent certainement mieux que nous et ne subissent pas les mauvaises influences.

Kernek ne bougea pas; on eût pu supposer qu'il ne voyait pas la comtesse, pourtant ses paupières voilées s'étaient tournées vers elle quand elle avait paru. Elle resta quelques secondes debout, en silence, à côté de lui, espérant qu'il changerait d'attitude et qu'il lui adresserait quelques mots.

— Eh bien! Kernek, lui dit-elle enfin, a-t-on en soin de vous et de Brave? Etes-vous satisfaits tous les deux?

— C'est aujourd'hui jour de jeûne pour moi et je n'accepterai rien dans cette maison.

— Pourquoi ce jeûne? Y a-t-il donc une fête demain dans votre église? Je ne le croyais pas.

— Il y a une fête au château de Grandlieu, c'est pourquoi les amis de la maison de votre mari doivent garder l'abstinence et se couvrir la tête de cendres.

Arabelle ne put retenir un sourire.

— Ce ne sont pas là des préparatifs d'hospitalité, Kernek, et vous devriez au contraire vous rejouir avec nous.

Le vieillard se leva tout d'une pièce; sa grande taille droite, ses longs cheveux blancs retombant

sur ses épaules, la peau de mouton dont il était couvert, lui donnaient un aspect pittoresque et saisissant. Le chien se leva comme lui, et le regarda de cet œil attendri, particulier à son espèce et qui exprime tant de dévouement et de bonté.

Kernek étendit son bâton vers la fenêtre et montra l'horizon resplendissant de lumière.

— Le soleil brille, dit-il, le ciel est bleu; les arbres, chargés de givre, étincellent comme des diamants; il y a fête aussi dans la nature. Voyez-là-bas ce nuage; il est imperceptible; vous le distinguez à peine au-dessus des flots. Dans quelques heures, ce nuage grandira; il porte la desolation dans ses flancs; les vagues s'élèveront comme des montagnes, les branches se tordront sous les vents déchainés, la dévastation et la mort tomberont sur cette vallée, et, pourtant, tout est calme, tout est souriant autour de nous à cette heure; telle est votre destinée, madame; c'est écrit!

Ces paroles prononcées, il reprit sa première attitude avec la résolution d'un homme qui ne veut plus être dérangé.

Mme de Courville était devenue pâle, son cœur se serrait; la joie qu'elle se promettait s'envola comme une hirondelle à l'approche de l'hiver. Les imagina-

poudres de mine, des poudres de chasse et autres matières explosives, destinées à être vendues à des particuliers, et le ministère de la guerre, qui fabriquera les divers types de poudre pour le service militaire.

Les différentes poudreries et raffineries de soufre et de salpêtre sont réparties, les unes dans le service des finances, les autres dans celui de la guerre.

La direction actuelle des tabacs est chargée de la fabrication des poudres de vente pour le ministère des finances.

Cette mesure a pour but de satisfaire plus directement aux demandes de l'industrie et des travaux publics, et de séparer deux genres de fabrication qui, par leur nature même, exigent des conditions différentes, ainsi que le démontre le rapport qui accompagne le décret mentionné ci-dessus.

— On lit dans l'Union :

Voici, assure-t-on, les conditions auxquelles M. Langlais a accepté les fonctions de ministre des finances au Mexique :

Il serait considéré comme conseiller d'Etat en mission, et conserverait sa position et son traitement.

Il toucherait 50,000 fr. pour frais de route ; 100,000 fr. de traitement par an ; 200,000 fr. d'indemnité quand il cessera ses fonctions pour rentrer en France.

— Ainsi que tous les ans, à pareille époque, les ministres prendront à tour de rôle un congé de plusieurs semaines. MM. Fould et Béhic ont commencé, M. Baroche et le maréchal Randon continueront, leurs collègues ensuite. M. de La Vallette seul ne prendra point de vacances.

— Le vice-roi d'Egypte joue de malheur. Au premier cas de choléra qui éclate dans ses Etats, il prend la mer et se réfugie sur les rives du Bosphore ; il établit son campement princier dans un délicieux palais qu'il achète à Mustapha au prix de 11 millions ; il espère passer dans cette villa un été des plus tranquilles, et voici que l'épidémie fait son entrée à la Corne d'Or et commence à ravager Constantinople. L'intrépide Ismaïl-Pacha se réveille : le vice-roi fait ses malles et se dispose, dit-on, à se rendre en Europe ; il est, nous assure-t-on, prochainement attendu à Paris.

Chronique Locale.

VILLE DE SAUMUR.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

2^e TOUR DE SCRUTIN,

SIX CONSEILLERS RESTANT A ÉLIRE.

MM. Foucher-Gilbert.

Georget.

Thoreau de la Martinière.

MM. Ducamp, juge.

Touchaleaume.

Daget.

Cette liste est la liste municipale, nous avons la conviction que l'immense majorité des habitants de notre ville n'hésitera pas à s'y rallier.

Quelques personnes ont été surprises de ne pas voir figurer sur la liste municipale M. Charbonneau-Rallet, qui avait obtenu un grand nombre de voix dimanche dernier. Nous sommes en mesure d'affirmer que cet honorable négociant, ayant été nommé membre du conseil municipal de Verrie, n'a pu accepter la candidature à Saumur dans le nouveau scrutin qui se prépare.

VILLE DE SAUMUR.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Deuxième tour de scrutin, les samedi et dimanche 30 juillet 1865.

AVIS ADMINISTRATIF.

Vingt-un candidats seulement ayant réuni les 22 et 23 de ce mois (1^{er} tour de scrutin) la majorité nécessaire et un nombre de voix égal au quart de celui des électeurs inscrits, un second tour de scrutin aura lieu les samedi 29 et dimanche 30 juillet pour l'élection des six autres membres.

A ce second tour, la majorité relative sera seule nécessaire pour la validité de l'élection. En conséquence, seront proclamés membres du conseil municipal les six candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Le bureau électoral siégera à l'Hôtel-de-Ville (prétoire de la Justice de paix).

Le scrutin sera ouvert, savoir : le samedi 29 juillet, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir ; et le lendemain dimanche 30, depuis 7 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

Il ne sera pas délivré de nouvelles cartes électorales ; les électeurs seront admis à voter sur la présentation de leurs anciennes cartes.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 24 juillet 1865.

Le Maire, LOUVET.

CONCERT MILITAIRE.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

Chef de musique : M. BRUCK.

Programme du jeudi 27 juillet, de 7 à 8 heures.

- 1^o Allégresse (grande marche) ;
- 2^o Air de l'Etoile du Nord ;
- 3^o Air de Robert le Diable ;
- 4^o Fantaisie sur les Huguenots ;
- 5^o Le Couronnement (grande valse) ;
- 6^o Ninette (polka).

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Madrid, 24 juillet. — Les journaux ultramontains sont pleins de protestations d'évêques et de particuliers contre la reconnaissance de l'Italie par l'Espagne.

C'est le ministre d'Italie à Lisbonne qui sera accrédité comme ministre d'Italie près la cour de Madrid.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Le problème de se guérir sans médicament a été parfaitement résolu par l'importante découverte de MM. Du Barry de la *Revalescience*, qui économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes. Voici un petit extrait de 65,000 guérisons parfaites : N^o 52,084, M. le duc de Pluskow, maréchal de cour de Saxe, d'une gastrite. — N^o 64,825 : Cure de Son Excellence de M. le comte de Mensdorff-Pouilly, premier Ministre de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs qui avait résisté à tous les remèdes.

N^o 62,476 : Ste. Romaine des Iles (Saône-et-Loire), ce 30 décembre 1862. Monsieur, — Dieu soit béni ! La *Revalescience* Du Barry a mis fin à mes 18 ans de souffrances d'estomac, avec sueurs nocturnes, toux et faiblesse générale pour m'accorder de nouveau le précieux trésor de la santé. — J. Comparet, curé.

N^o 47,121. M^{lle} E. Jacobs, de quinze ans de souffrances horribles des nerfs, indigestions, éruptions, hystérie, mélancolie. — N^o 48,314, M^{lle} E. Yeoman, de 10 ans de gastrite et toutes les horreurs d'une irritabilité nerveuse. — N^o 49,842, M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. N^o 36,212, M. le capitaine Allen, de la marine royale, sa fille d'épilepsie. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, Paris. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 1/2 kil., 16 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste ; DAMICOURT, pharm ; GIRAULT, pharm ; PASQUIER, pharm ; COMMON, rue Saint-Jean ; PERDRIAU, place de la Bilange ; GONDRAN, rue d'Orléans ; et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (529)

ÉTAT-CIVIL du 16 au 30 juin 1865.

NAISSANCES. — 16, Augustine-Emélie Gaultier, Grand'Rue ; — 19, Louis-Joseph-Victor Loiseau, Hôpital militaire ; — Augustine-Louise Beaumont, rue de la Croix-Verte ; — 21, Auguste Ducos, rue du Pressoir-St-Antoine ; — Henri Gabillé, rue Bodin ; — 26, Lucie-Camille, rue de la Fidélité ; — Marie Bos, place du Bellay ; — Paul Proust, rue Duplessis-Mornay ; — 27, Marie-Louise Fèvre, rue Braud.

MARIAGES. — 20, Alphonse Carré, cordon-

nier, et Caroline Raineau, couturière, tous deux de Saumur ; — Etienne Massot, tonnelier, et Elise-Berthe Gérard, couturière, tous deux de Saumur ; — 21, Louis-Joseph Trault, ferblantier, et Marie-Rose-Christine Taunay, couturière, tous deux de Saumur ; — Napoléon-Florimond Lemire, de St-Lambert, et Jeanne Lardier, domestique de Saumur ; — 21, Pierre-Félix Fièvre, pêcheur, de St-Lambert, et Joséphine Paucou, couturière, de Saumur ; — Auguste Moutin, jardinier, de Neuillé, et Louise Cottier, domestique, de Saumur ; — 27, Etienne Delaunay, cordonnier, de Joué-Étiou ; et Joséphine-Jeanne Pellé, domestique, de Saumur.

DECÈS. — 18, Eugénie Chidanne, rentière, 65 ans, veuve de Denis Gallet, route d'Angers ; — 19, Jean Froger, terrassier, 50 ans, à Grenelle ; — 26, Marie Bourdon, rentière, 84 ans, célibataire, rue d'Orléans ; — 27, Joséphine Peltier, couturière, 46 ans, épouse de François Boisnier, carrefour Dacier ; — Jean-François Pèneau, 42 ans, camionneur ; — 28, Henri Privas, 15 jours ; — 30, Pierre Bontemps, 51 ans, surveillant palefrenier.

BULLETIN FINANCIER.

La réaction qui s'est manifestée pendant les premiers jours de la semaine a contribué beaucoup à placer le marché dans les conditions les plus propres à favoriser les continuations du mouvement. Le Crédit mobilier a reculé de 745 fr. à 717-50, le 3 0/0 de 67-80 à 67-46, de sorte que la spéculation a pu réaliser une partie de son bénéfice, dégager ses positions, et que les acheteurs, qui étaient restés à l'écart jusqu'à présent, ont pu entrer dans les valeurs à des prix qui laissent une grande marge à leurs espérances.

Le Comptoir d'escompte est la valeur qui a le plus monté depuis huit jours. En dehors de la part que la spéculation peut revendiquer dans ce mouvement, la hausse de ces actions paraît reposer sur des motifs très-sérieux, entre autres sur la distribution probable d'un dividende semestriel plus élevé qu'on ne le supposait.

Les autres établissements de Crédit ont peu varié. Le Crédit industriel est cependant plus ferme à 705, la Société Générale à 400 fr. Le Crédit mobilier espagnol se tient de 475 à 480.

Les chemins de fer français sont fermes, mais ils n'ont pas beaucoup de mouvement. Les chemins étrangers ont donné lieu à quelques affaires. Il y a eu de la reprise sur les chemins Romains et sur le Nord de l'Espagne.

Parmi les valeurs industrielles, on a recherché surtout les Transatlantiques et la Société immobilière. Indépendamment des liens qui les rattachent au Crédit mobilier et par cela même les désignent en ce moment à l'attention des spéculateurs, ces entreprises se recommandent aux capitaux par elles-mêmes. Les Transatlantiques sont appelés à un développement de trafic incalculable. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

tions vives, les âmes tendres se frappent si promptement.

— Kernek, reprit-elle un peu tremblante, expliquez-vous davantage ; quelque malheur nous menace-t-il ? Avez-vous découvert un danger pour M. de Courville ou pour les miens ? Achevez, je vous en conjure, nous pourrions peut-être l'éviter.

— Empêchez-vous les eaux de la mer de se retirer lorsque l'Eternel les repousse du rivage ? Empêchez-vous la flamme de dévorer ce qu'elle touche ? Empêchez-vous la tempête de dévaster nos vallées ? Non, pauvre femme, l'orage viendra bientôt, il éclatera sur votre tête, la foudre vous frappera, parce que vous devez être frappée, parce qu'il est tracé sur le livre du destin que vous le serez. Vous vous détourneriez en vain. Ne m'interrogez donc plus, je n'ai rien à vous répondre.

Arabelle était une de ces natures exaltées qui reçoivent les impressions et qui les conservent plus profondément que leur apparence ne le comporte. Elle fut vivement atteinte par cette sorte de prédiction, et sa raison s'annihila complètement devant ses craintes. Elle ne se souvint plus qu'elle était attendue, et se concentra dans ses pensées. Brave vint lui lécher la main qu'elle laissait pendre à son côté

et la rappela à elle-même ; elle lui fit une caresse, dont il lui témoigna sa reconnaissance à sa manière, et retourna près de son maître.

— Kernek, dit la jeune femme, vous ne me laisserez pas ainsi, après m'avoir mis au cœur cette inquiétude. N'y a-t-il plus d'espérance ? Après l'orage, le soleil ne reparaitra-t-il plus ?

— Allez, allez, belle fille du Nord, allez recevoir vos hôtes ; c'est un devoir auquel vous ne pouvez pas manquer. Nos ancêtres furent les mêmes : Kernek, aujourd'hui pauvre et méprisé, descend des rois de ce pays ; ils vivaient avant que les aïeux des Gaulois eussent dressé ces pierres sanglantes que l'on croit aussi vieilles que le monde. Allez ! oubliez mes paroles ; vous vous en souviendrez quand le nuage aura grandi et que la douleur vous mordra le sein. N'oubliez pas cependant que des mains toucheront les vôtres, que des lèvres déposeront sur votre front le baiser de paix et d'amour : ces mains, ce sont des traîtresses ; ces lèvres, ce sont des parjures ; n'y croyez plus.

Plusieurs domestiques entraient en ce moment, appelant leur maîtresse, car le monde arrivait en foule. Elle hésita ; mais les habitudes de société l'emportèrent, et faisant un signe de bienveillance au berger :

— Je reviendrai, dit-elle.

Puis elle sortit lentement, retenant à peine sa longue robe, dont les plis embarrassaient ses pas. Dans le corridor, elle rencontra Pulchérie qui courait au-devant d'elle, légère et joyeuse, et qui lui demanda vivement pourquoi elle n'arrivait pas et pourquoi elle semblait si sombre.

— Une folie ! repliqua-t-elle, une prophétie de Kernek, je ne puis me défendre d'un sentiment de terreur ; c'est stupide, ma chère, ne vous moquez pas de moi.

— Me moquer de vous à l'endroit des sorciers, ma cousine ! J'y crois comme à l'Evangile. Que vous a donc prédit ce vieux paysan ?

— Des malheurs affreux, que je ne puis écarter, j'en suis toute tremblante.

— Oh ! je veux le voir.

Pulchérie court vers la cuisine, et apercevant Kernek près du foyer, elle alla directement à lui. Le vieillard ne se retourna pas, il ressemblait à une statue de marbre, tant il était pâle et immobile.

— Ne m'écoutez-vous pas, bonhomme ? répéta-t-elle. Qu'avez-vous à m'annoncer ?

Brave fit entendre un aboiement plaintif ; ce fut tout.

Ces deux êtres étaient liés l'un à l'autre par des liens invisibles ; le chien devinait les pensées de son maître ; il partageait ses sympathies et ses répulsions ; quelques bonnes femmes le prenaient pour son démon familier.

— Comment, pas de réponse ?

Kernek leva son œil terne et vitreux sur elle ; elle regarda la fit reculer ; elle ne demanda plus rien et se retira subitement : elle avait peur.

Cependant, les chasseurs arrivaient de toutes parts, les voitures étaient à la file sur le pont-levis. Les chevaux piaffaient, les calèches et les phaétons précédaient les berlines ; quelques douairières et de vieux chevaliers français de leur société habituelle s'apprétaient à faire leur whist après le déjeuner, pendant que la jeunesse galopait dans les bois. Chaque âge a ses jouissances.

Le repas fut splendide, servi avec l'abondance et la simplicité d'un grand établissement de campagne. On porta beaucoup de toasts, on célébra la beauté des dames, les plaisirs de la chasse ; on but quelques santés prohibées, protestations très-innocentes et dont nul ne peut se plaindre. Les sentiments ne sont pas des opinions, nous en avons la preuve tous les jours. (La suite au prochain numéro.)

JOURNAL DES DEMOISELLES (35^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 52 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso :

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

Deuxième avec 50 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois :

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions :

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44^e année).

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des Petites Filles

DEUXIÈME ANNÉE.

La POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière de la 1^{re} année forme un beau volume in-8. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, et de M^e LAUMONIER, notaire en la même ville.

A VENDRE

Aux enchères publiques.

Le dimanche 27 août 1865, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 88,

Appartenant à M^{me} Virginie Mau-point, veuve de M. Pierre Poisson, en son vivant boucher à Saumur.

Mise à prix... 3.000 fr. Plus le service d'une rente viagère de 270 fr., due à M^{lle} Justine MONTGAUDIN, rentière à Saumur. (330)

Etude de M^e ADOLPHE ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 27 août à 4 heures, Dans la maison ci-après indiquée,

UNE MAISON

AVEC JARDIN,

Située à Beaulieu, près Saumur, Appartenant aux époux Poulain.

S'adresser, pour traiter, avant l'adjudication :

1^o A M. François PERCHER, expert à Saumur ;
2^o A M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault. (331)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le lundi 31 juillet 1865, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans un magasin à M. Péralo, à Nantilly, rue de la Chouetterie, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers à M^{me} veuve Beillard, tenant autrefois l'auberge du Grenadier Français.

Il sera vendu :

Douze lits garnis de couettes, couvre-pieds, couvertures, rideaux, traversins, oreillers, quantité de draps, serviettes, essuie-mains, nappes, tables, chaises, buffets, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1866,

MAISON AVEC JARDIN, rue de Bordeaux, n^o 7.

S'adresser audit notaire. (304)

Etude de M^e TEXIER, notaire à L'Absie (Deux-Sèvres).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

LE BEAU DOMAINE

DE

BOIS-BASSET

Situé commune de Sainte-Gemme, avec extension sur celles de Saint-Varent, de Luché et de Rigny, arrondissement de Bressuire, traversé par la route impériale de Thouars à Bressuire, à 20 kilomètres de cette dernière ville et à 8 de Thouars.

Ce domaine contient 206 hectares dont :

Hect.	ares.	cent.	
1	10	40	en cours et sol de bâtiment ;
1	70	90	en jardins ;
15	7	80	en prés naturels ;
23	68		en pâtis ;
147	28	60	en terres labourables ;
1	17	90	en vignes ;
Et 16	6	40	en bois-taillis et réserves.

Il est divisé en quatre corps de fermes, avec une ancienne maison de maître.

Il est affermé au sieur JULIEN, moyennant 4.600 fr., et est susceptible d'une grande augmentation.

S'adresser, pour le voir, sur les lieux, audit sieur JULIEN, fermier, Et, pour traiter, audit M^e TEXIER, fondé de pouvoir du propriétaire.

A LOUER

Pour le 15 octobre 1865,

UNE MAISON

Rue Cendrière, n^o 10, avec écurie, remise, cour, pompe, caves, etc.

S'adresser à M. GIRAULT, pharmacien, rue Royale, Saumur. (190)

Etude de M^e J. GUÉRIN, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

A VENDRE

En totalité ou séparément,

PAR CORPS DE FERME,

BELLE PROPRIÉTÉ

Située commune de Parçay, canton de Noyant (Maine-et-Loire), à 24 kilomètres de Saumur,

Composée de :

Maison de maître en bon état et plusieurs corps de ferme. Contenance : 160 hectares. Accès facile. — Belle chasse. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GUÉRIN, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire), chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété.

A CÉDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n^o 6, composée de : au rez de chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine ; petite cour avec latrines ; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue ; au 2^e étage, une chambre et un grenier ; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n^o 8.

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger ; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte de 15 JUIEN au 1^{er} OCTOBRE de JOANNETTE Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES. Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN ; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET ; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOEL, ETC.

Mise en vente de la 12^e édition de

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc. ; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation ; du Change sur toutes les places ; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte ; d'un Précis de Législation Commerciale ; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts de Paris ;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8^o de 824 pages. Prix : 7 fr. 50 c. pour Paris ;

Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 25 JUILLET.			BOURSE DU 26 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 70	» 20	» »	67 65	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	97 50	» 40	» »	97 50	» »	» »
Obligations du Trésor.	447 50	» »	2 50	446 25	» »	1 25
Banque de France.	3590	10	» »	3600	10	» »
Crédit Foncier (estamp.).	» »	» »	» »	1250	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	» »	» »	» »	630	» »	5 »
Crédit Agricole.	635	» »	» »	630	» »	» »
Crédit industriel.	700	» »	» »	702 50	2 50	» »
Crédit Mobilier.	750	1 25	» »	740	» »	10 »
Comptoir d'esc. de Paris.	952 50	2 50	» »	952 50	» »	» »
Orléans (estampillé).	820	» »	5 »	832 50	2 50	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1042 50	» »	3 75	1040	» »	2 50
Est.	520	5	» »	517 50	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	846 25	» »	1 25	845	» »	1 25
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	563 75	» »	1 25	555	» »	8 75
Ouest.	533 75	» »	3 75	537 50	3 75	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1680	» »	» »	1675	» »	5 »
Canal de Suez.	437 50	5	» »	432 50	» »	5 »
Transatlantiques.	517 50	» »	3 75	522 50	5	» »
Emprunt italien 5 0/0.	65	» »	10	64 95	» »	05
Autrichiens.	413 75	1 25	» »	413 75	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	481 25	» »	2 50	481 25	» »	» »
Victor-Emmanuel.	278 75	» »	1 25	275	» »	3 75
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	225	» »	» »	221 25	» »	3 75
Crédit Mobilier Espagnol.	470	» »	5	468 75	» »	1 25
Saragosse.	322 50	» »	» »	322 50	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	88 75	» »	3 75	90	1 25	» »
Portugais.	200	» »	» »	200	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	310	» »	» »	308 50	» »	» »
Orléans.	301	» »	» »	299 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	299	» »	» »	299 50	» »	» »
Ouest.	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »
Midi.	296 75	» »	» »	297	» »	» »
Est.	300 25	» »	» »	300	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné